

Image not found or type unknown



Partage de la communauté-maison en indivision

Par **prophil59**, le **24/11/2012 à 22:51**

bonjour,rnrnje suis séparé depuis le 15 mars 2011. mon ex-épouse a bénéficié de la jouissance du domicile commun à titre non gratuit c'est à dire qu'elle règle la totalité du prêt afférent au crédit immobilier que nous avons souscrit en commun et qu'en contrepartie elle ne me règle pas l'indemnité d'occupation. rnnous en sommes à ce jour à la liquidation des biens chez le notaire après que le divorce ait été prononcé entre temps. elle va garder la maison et me payer ma part.rnj ai "fictivement" réglé la moitié des mensualités durant notre séparation puisque 'elle ne réglait pas d'indemnité d'occupation. cette part du crédit doit elle m'être rendue dans le partage car le notaire ne prend en compte que le restant du du prêt à partir de ce jour, montant qu'il déduit de l'estimation de la maison?rnrnMerci